

Agen, lundi 25 novembre 2013

## DOSSIER DE PRESSE

### Décision modificative n°2

Pour la quatrième fois cette année, les 40 conseillers généraux se réunissent en session plénière à l'Hôtel du Département. Cette séance est consacrée à la Décision modificative n°2.  
Zoom sur 4 dossiers majeurs.

#### 1. Schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance

Le Président du Conseil général a la responsabilité de la protection de l'enfance. Il en assure le financement qu'il s'agisse des mesures volontaires, dites « administratives », ou contraintes, dites « judiciaires ».

Aussi, tous les 5 ans, *a minima*, un schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance apprécie les besoins sociaux et détermine l'offre médico-sociale susceptible d'y répondre. Pour cela, le Conseil général créé, transforme ou supprime des établissements et services.

Aujourd'hui, le Conseil général présente ainsi un nouveau schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance pour la période 2014-2018, qui permet d'analyser et d'améliorer le fonctionnement des services de Protection maternelle et infantile et d'Aide sociale à l'enfance. Il s'agit là de deux compétences historiques du Conseil général, décentralisées dès 1986 et que la loi de 2007, réformant la protection des mineurs, est venue renforcer.

Ce schéma est le fruit de plusieurs mois de travail entre partenaires institutionnels et associatifs, travail qui a permis d'identifier les points faibles des dispositifs départementaux, notamment en matière de signalement et de suivi des informations préoccupantes. **Des mesures d'amélioration sont ainsi prévues, tant en termes d'organisation que de moyens, notamment humains.** Ainsi, le renfort des effectifs au profit de l'Aide sociale à l'enfance sera réalisé par redéploiement des agents de la collectivité.

#### Diagnostic

##### Des familles précarisées

Les caractéristiques démographiques et socio-économiques des familles lot-et-garonnaises rendent compte de leur précarité :

- la proportion des ménages fiscaux imposés est de 49,3 % en Lot-et-Garonne, contre 58,4 % pour la moyenne nationale (données Insee 2012)
- le taux de chômage est de 10,4 % en Lot-et-Garonne, contre 9,9 % pour la moyenne nationale (données Pôle Emploi juin 2012)
- les taux de bénéficiaires de l'allocation de logement familial, de l'allocation adulte handicapé et de la couverture maladie universelle complémentaire en Lot-et-Garonne sont systématiquement plus élevés que les taux nationaux
- la proportion d'enfants vivant en famille monoparentale est de 19,4 % en Lot-et-Garonne contre 17,9 % de moyenne nationale.

## Un contexte particulier pour la prévention primaire

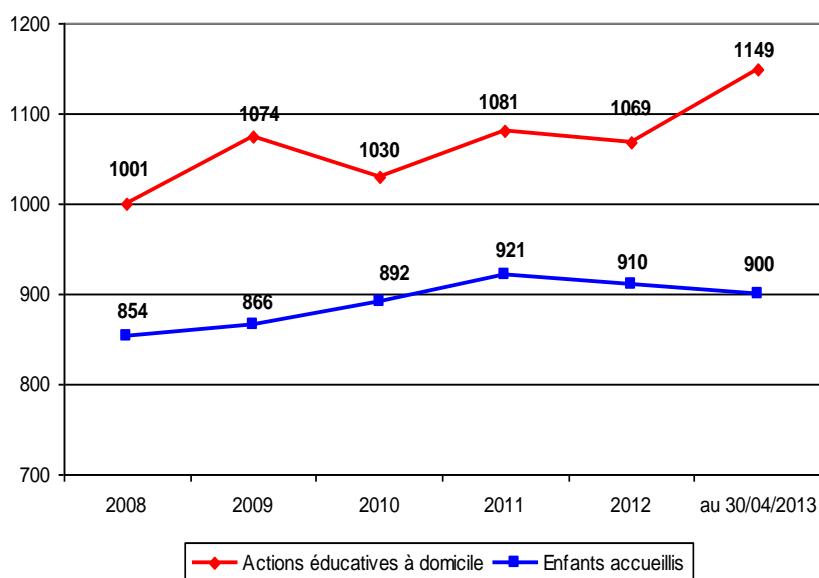
En prévention périnatale, bien que le réseau Périnat Aquitain soit bien structuré, l'entretien prénatal précoce prévu dans la loi de protection de l'enfance de 2007 est encore insuffisamment proposé et réalisé, de même pour les actions collectives préventives. En parallèle, la fréquentation des consultations des centres de planification est moindre au regard des autres départements comparés, pourtant bien répartis sur le territoire.

Concernant l'accueil des jeunes enfants, le travail partenarial est plutôt satisfaisant dans le cadre de la commission d'accueil du jeune enfant (CODAJE), le nombre de places d'accueil couvrant globalement les besoins.

## Un dispositif d'accueil des enfants confiés au titre de la protection de l'enfance fortement judiciarisé et saturé malgré un taux d'équipement important

**La part des enfants accueillis à l'aide sociale à l'enfance (ASE) en Lot-et-Garonne est supérieure à celles des départements de comparaison et à la moyenne française** (1,20% de jeunes accueillis parmi la population des jeunes de moins de 20 ans contre 0,96 % au niveau national). Le nombre d'enfants accueillis par l'ASE au 31 décembre de l'année a augmenté de 8% entre 2008 et 2011.

### **Évolution du nombre d'enfants accueillis et des actions éducatives à domicile de 2008 à 2013**



Avec 937 places d'accueil, tous types d'accueil confondus, le Lot-et-Garonne dispose d'**un taux d'équipement global supérieur** à celui des départements de comparaison, avec 12,3 places pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans en 2009 contre 8,8 places au niveau national.

La gestion de la **majorité des places est déléguée au secteur associatif** habilité (633 places, soit 67,5% de l'ensemble des capacités). Cette caractéristique structurelle très marquée peut expliquer que les juges des enfants, plutôt que de confier les enfants au service Enfance Famille, qui ne gère que 32,5 % des places, les confient directement aux établissements. Ceci conduit à un **taux de placements directs de près de 50 % très atypique** à l'échelle nationale, où il n'est que de 10 %.

A cet égard, il convient de s'interroger sur le niveau de financement du Département qui en privilégiant la délégation au secteur associatif de la majorité des places en familles d'accueil aboutit à **un coût des placements plus élevé** que s'il avait conservé la gestion de la majorité de ces places, à l'instar de la plupart des départements. Ainsi le coût moyen annuel de l'accueil d'un enfant en famille d'accueil a été estimé à 33 225 € dans le secteur public et à 46 962 € dans le secteur habilité. A noter que ce choix est issu du précédent schéma voté par l'Assemblée en février 2008.

**Au total, les dépenses liées au placement des enfants ont augmenté de 26.4 % entre 2008 et 2012 pour atteindre près de 38 M€.**

Dépense liées au placement des enfants en €	2008	2009	2010	2011	2012
	29 992 195	33 530 810	34 352 944	36 577 637	37 917 192

Enfin, le Lot-et-Garonne est également marqué par une **très forte judiciarisation des mesures de protection** alors que la loi du 5 mars 2007 réaffirmait avec force la nécessité de travailler préalablement avec les familles dans un cadre contractuel, volontaire et non imposé.

Au final, le diagnostic partagé réalisé avec le concours des principaux acteurs a mis en évidence des caractéristiques structurelles marquées des dispositifs actuels de prévention et de protection de l'enfance qui ont orienté les réflexions des groupes de travail vers d'importantes évolutions.

## **Les orientations du Schéma de l'enfance 2014-2018**

### **Evaluation**

- Mieux évaluer, mieux repérer : formation des travailleurs sociaux
- Travailler en pluridisciplinarité de façon longitudinale

### **Prévention**

- Développer la prévention : aide éducative budgétaire, mesure d'accompagnement social personnalisé, actions des techniciennes de l'intervention sociale et familiale
- Renforcer l'accueil préventif de la petite enfance pour un meilleur repérage
- Développer des dispositifs de prévention en faveur des adolescents
- Accompagner les parents dans l'apprentissage des compétences parentales

### **Information**

- Créer une plateforme en ligne sur les outils de la protection de l'enfance
- Développer les partenariats avec des journées communes d'information

### **Diversification**

- Remettre à plat l'accueil d'urgence : cellule enfance en danger, foyer de l'enfance
- Travailler la question de l'accueil des enfants en troubles psychiatriques
- Développer l'accueil innovant, séquentiel
- Mettre en œuvre le « projet pour l'enfant » en définissant la meilleure garde de l'enfant
- Renforcer la transversalité entre l'aide sociale à l'enfance et la protection maternelle et infantile
- Préciser les procédures de prescription
- Assurer un suivi partenarial du schéma en mettant en place un comité de pilotage

## 2. De l'eau pour adapter le territoire au changement climatique

C'est l'intitulé de la mission d'information et d'évaluation que souhaite créer le Conseil général. D'une « durée de vie de six mois », elle sera chargée de recueillir des informations sur les conséquences potentielles du changement climatique pour le Lot-et-Garonne dans le domaine de l'eau et de définir des préconisations dans un objectif d'adaptation au climat de demain pour réduire la vulnérabilité de notre département et donc de limiter les dommages environnementaux, matériels et économiques.

En effet, malgré toutes les dispositions qui pourront être mises en œuvre pour limiter les dérèglements climatiques, le changement climatique est avéré. L'adaptation à ce changement est donc nécessaire pour limiter les contraintes et tirer profit des opportunités.

Dans le cadre des Etats généraux de l'agriculture, le Conseil général a souhaité mettre en place un plan pilote départemental d'adaptation au changement climatique, pour sauvegarder les systèmes de production agricoles et l'environnement. Ce projet s'articulait autour de plusieurs axes, tels que la valorisation des ressources existantes (améliorer la réalimentation des nappes phréatiques, moderniser des lacs existants), l'économie et la gestion de l'eau (privilégier l'irrigation, revoir les règles de fonctionnement des lacs collinaires), la création de nouvelles ressources (créer de nouveaux lacs collinaires), la prévention des risques inondations et incendies (limiter les risques d'inondation et de saturation des sols, prévoir l'eau nécessaire à la lutte contre les incendies), la diminution des températures estivales dans les villes (utiliser l'eau pour rafraîchir les espaces publics, favoriser une agriculture irriguée à proximité des villes). L'ensemble de ces questions pourraient ainsi être pris en considération.

La mission rendra son rapport à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2014. Un débat public sera alors programmé pour présenter les résultats de l'étude. Un plan d'actions sera alors proposé

## 3. Du beau, du bon, du local... dans nos cantines

L'un des engagements de l'Agenda 21 du Conseil général, adopté en novembre 2010, était de participer au développement de cantines dites durables dans les collèges. Le programme « Du beau, du bon, du local... dans nos cantines » répond à ces objectifs. Impliquant de nombreux partenaires, ce projet s'appuie sur deux axes.

- **Mettre l'offre et la demande en perspective**

La restauration collective locale de qualité est à promouvoir : elle touche tous les publics (scolaires, entreprises, hôpitaux, maisons de retraite...) et répond à une exigence de santé publique et de développement durable. Au regard de l'importance des volumes nécessaires à la restauration collective, c'est également une réelle opportunité pour le secteur agricole départemental.

Le Conseil général de Lot-et-Garonne a donc lancé une réflexion globale sur l'introduction de **produits locaux, frais, de qualité, de saison et équitables** (l'ensemble est intitulé « durables ») dans la restauration collective du département. Avant de promouvoir la généralisation de son usage dans les établissements publics, le Département propose donc aux collèges de favoriser les productions locales.

- **Eduquer aux changements les acteurs de la restauration collective et formaliser les modalités de commande publique**

La formation au sein des établissements des gestionnaires, des chefs cuisiniers et de leurs seconds, est un axe primordial de ce programme. Après avoir mis l'offre locale en adéquation avec les besoins au sein des établissements (besoins devant tenir compte des contraintes réglementaires des plans alimentaires), l'heure est donc à la définition des outils de commande publique.

Conscient du fait que le développement de l'approvisionnement en produits durables dans la restauration collective implique des changements de pratiques pour les acteurs de la restauration, le Conseil général a ainsi mis en place des **ateliers destinés aux personnels des collèges**. Nouvelle conception des menus, modification des pratiques d'achat, modification des habitudes dans la préparation et le service des repas sont autant de changements à prévoir et à faciliter afin de réussir à avoir un approvisionnement significatif en produits durables dans les établissements.

Afin d'accompagner l'équipe de restauration des collèges et les gestionnaires, **un programme de formations et ateliers a été mis en place** sur les volets approvisionnement, marchés et technique pour l'introduction de produits durables dans la restauration collective. L'ensemble des gestionnaires, chefs cuisiniers et seconds de tous les établissements ont assisté à cinq ateliers de formation. Les thèmes suivants ont été abordés : présentation de l'offre bio, rappels sur les marchés publics, équilibre nutritionnel et maîtrise budgétaire, pratiques culinaires.

### Expérimentation dans 3 collèges

Des tests de consommation ont été effectués dans trois collèges, à savoir :

- Ducos-du-Huron à Agen
- Jean-Moulin à Marmande
- Kléber-Thouailles à Monsempron-Libos.

Après un diagnostic des pratiques de consommation réalisé en octobre dernier, **des produits durables seront introduits lors d'une deuxième phase de test qui se déroulera en janvier 2014**. L'objectif est de démontrer la faisabilité du projet à grande échelle ainsi que l'intérêt économique et gustatif de ces produits. Ces tests seront réalisés sur plusieurs types de produits (fruits et légumes, viande, volaille).

### Appel à projets pour l'introduction de produits durables dans l'ensemble de la restauration collective

Afin d'étendre la démarche à d'autres collectivités (communes et communautés de communes) et donc les restaurants collectifs hors collèges et de mutualiser notre expérience à ce sujet, **un appel à projets est lancé auprès de ces collectivités**. Il permettra d'accompagner leur engagement vers une alimentation locale, durable et de qualité.

Les deux collectivités lauréates de l'appel à projets devront s'engager à former leur personnel, à sensibiliser les consommateurs de leurs repas, et introduire des produits biologiques et/ou d'origine lot-et-garonnaise ou Sud-Ouest dans leurs achats publics.

## 4. Avenant au BEA avec le parc Walibi

Ce rapport porte sur l'adaptation juridique indispensable pour la réalisation du projet porté par la société Manureva. En effet, la future résidence sera édifiée sur des parcelles actuellement incluses dans le bail emphytéotique administratif (dit BEA) établie entre le Conseil général et le parc Walibi en mai 1992. Un avenant prévoit donc le détachement, de l'emprise du BEA, des terrains nécessaires pour les céder ensuite à Manureva. La pleine propriété du sol est en effet une condition déterminante de la faisabilité de l'opération.

**Pour rappel, en janvier dernier, le Conseil général avait déjà signé une convention de partenariat avec le parc Walibi Sud-Ouest (société Parc Agen SAS) et la SARL Manureva dont l'objectif était de favoriser l'émergence, dans les meilleures conditions, du projet de résidence de tourisme adossée au parc d'attraction Walibi Sud-Ouest, situé à Roquefort.**

Ce projet, c'est la création d'une résidence de tourisme <sup>\*\*\*</sup>, accolée au parc, permettant ainsi, tout à la fois, de développer l'offre de l'exploitant et de renforcer l'attractivité touristique du Lot-et-Garonne. Ce projet consiste à créer sur un terrain de plus de 8 hectares, une résidence de 94

appartements (soit 410 lits), comprenant, une salle fitness, un espace bien-être avec sauna, piscines intérieures et extérieures ainsi qu'une salle dédiée aux séminaires.

Au préalable de la signature de cette convention, Pierre Camani avait pris l'initiative de réunir autour du Conseil général - tout comme il l'avait fait à l'époque pour Fonroche - l'ensemble des éventuels partenaires publics et privés de l'opération : Etat, Région, Communauté de communes, Commune, Comité départemental du Tourisme, le groupe Compagnie des Alpes et sa filiale le Parc Walibi Sud-Ouest et Manureva. Il avait ainsi souligné sa volonté de soutenir activement ce projet, dont les retombées économiques et touristiques seront incontestablement bénéfiques au Lot-et-Garonne.

Ce projet de résidence, exemplaire en matière environnementale, dont l'ouverture est prévue d'ici deux ans, est la première étape d'un véritable plan pluriannuel de développement touristique autour du parc Walibi Sud-Ouest. Ce parc, implanté dans la région depuis plus de 20 ans, a accueilli lors de la saison dernière 300 000 visiteurs, et travaille sur la mise en place d'une nouvelle attraction familiale majeure pour 2015, avec également un projet de parc aquatique complémentaire pour devenir une des destinations touristiques majeures du Sud-Ouest. Afin d'accompagner Walibi Sud-Ouest sur ce plan d'investissement ambitieux, le Conseil général s'était alors engagé à prolonger le bail emphytéotique liant le Parc et le Département.

Toutes les conditions sont donc réunies pour favoriser l'émergence de ces projets dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, projets qui pourraient avoisiner les 40 M€ d'investissements à terme, ce qui constitue une réelle opportunité pour le Lot-et-Garonne.

**Contacts presse :**

**Jean-François Durante, Directeur de la Communication**

Tél. : 05 53 69 45 95 / 06 42 57 86 49 / [jfdurant@cg47.fr](mailto:jfdurant@cg47.fr)

**Véronique Délerly, Attachée de presse**

Tél. : 05 53 69 42 88 / 06 43 72 60 52 / [vedelery@cg47.fr](mailto:vedelery@cg47.fr)

**LOT-ET-GARONNE**   
Conseil général